

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mai 2016

19 h mairie, salle consulaire

Le lundi 2 mai 2016, à 19 h, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Pierre Fillon, maire

Présents : Pierre Artique, Roger Béchet, Philippe Bertrand, Philippe Delerce, Carole Dinger, Christian Trémoulet, Denise Gignoux, Laurence Lassort, Cécilia Mota, Christophe Coste

Excusés : Coralie Marmot (pouvoir à Pierre Artique), Josiane Mouchet (pouvoir à Christian Trémoulet), Chrystelle Beurrier (pouvoir à Pierre Fillon), Bernard Meillason

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	11
Nombre de votants	14

Date de convocation du conseil municipal	25 avril 2016
--	---------------

Le maire ouvre la réunion à 19 h 05

Philippe Delerce est désigné en tant que secrétaire de séance

Le maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

-autorisation de signer la cession du bail commercial de Françoise Charmarty

-réorganisation de la police municipale

I/ Compte rendu de la séance du 5 avril 2016

Point 2/ Il convient de lire 2016 à la place de 2015

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II/Voie verte, Véloroute sud lémanique, avis de la commune dossier « loi sur l'eau » et dossier « DUP »

Le conseil départemental a adressé deux dossiers aux communes concernées et sollicite leur avis

1/ déclaration au titre de la loi sur l'eau

2/ dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique

Ces documents ont été tenus à la disposition des élus en mairie en vue de leur consultation et font l'objet d'une présentation commentée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE un avis favorable à ces deux dossiers

DEMANDE au maire de le communiquer au président du Conseil départemental

III/ Validation du schéma départemental de coopération intercommunal

Le maire rappelle que le conseil avait délibéré en son temps pour accepter le principe de constitution d'une communauté d'agglomération regroupant Thonon, la Communauté de communes du Bas-Chablais et la communauté de communes des Collines du Léman.

Il fait état des travaux de la commission départementale de coopération intercommunale, au terme desquels cette communauté d'agglomération a été entérinée et acceptée par le préfet de Haute-Savoie.

La Communauté d'agglomération de Thonon ainsi créée (85 000 habitants) succèdera dès le premier janvier 2017 à la CCBC et à la CCCL.

Le lieu de son siège et la composition de son conseil restent à désigner.

Il informe aussi le conseil que le pôle métropolitain du Grand Genève succèdera à l'ARC syndicat mixte (350 000 habitants : de Thonon à Annemasse, Bonneville-La Roche-sur-Foron, de Saint-Julien à Genevois à Bellegarde) mise en place par la Région Rhône-Alpes-Auvergne (ARA);

Ses compétences seront : transports-mobilité, développement économique, aménagement du territoire, transition énergétique, coopération transfrontalière.

Les communes seront appelées à valider ce schéma.

IV/ Syane 74

1/ Plan de financement des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le plan de financement de ces bornes tel que proposé par le Syane 74 avec une contribution communale de 3 250 € HT pour le financement de l'investissement et une contribution annuelle estimée à 450 € pour les charges d'exploitation

2/ Adhésion au service de conseil partagé en énergie

Le maire rappelle que la commission « patrimoine, travaux sur bâtiments et voirie » a engagé une réflexion sur les économies d'énergie.

Pour l'accompagner dans cette démarche, elle a souhaité obtenir le conseil et l'assistance du Syane 74 dont la technicienne est venue en mairie et pourra établir un audit relatif à la maîtrise de l'énergie.

Ainsi, il est proposé d'adhérer au service de conseil en énergie partagé du Syane, moyennant un engagement de 4 ans, le paiement d'une adhésion pour 2016 de 0,70 € par habitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'adhérer au service de conseil en énergie partagé du Syane 74 aux conditions énoncées

AUTORISE le maire à signer la convention correspondante ainsi que tous documents utiles à la conduite du présent dossier

V/ Epicerie du camping La Pinède, prolongement du contrat d'affermage

Ce point sera délibéré ultérieurement après étude complémentaire

VI/ Cession de bail commercial, autorisation faite au maire

Le maire rappelle que Françoise Charmarty loue à la commune sur la plage municipale (lieu-dit « La Sablière », parcelle B 477), sous l'enseigne « Le Chichi » :

- depuis 1980, une alvéole destinée à la petite restauration et à la vente d'articles de plage
- depuis 2013, la terrasse attenante

Madame Charmarty vend le bail commercial la liant à la commune à la SAS « DYB ».

Il convient que le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte de cession correspondant établi par l'étude Ballarat-Boulet-Delévaux, notaires associées à Thonon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à signer l'acte de cession de bail commercial tel que décrit, ainsi que tous actes utiles à la conduite du présent dossier.

VII/ Police municipale, demande de mise en disponibilité du gardien

Le maire fait état d'une demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle de la part de Dominique Serramon, à compter du 29 juillet 2016.

Il informe le conseil qu'il compte donner une suite favorable à cette demande dans le cadre réglementaire de la procédure.

Pour satisfaire aux besoins du service, il propose de créer 2 postes d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) de juin à septembre inclus (accueil, prévention, sécurité, service surveillance vacances, verbalisation...)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de créer deux postes d'ASVP pour la période de juin à septembre 2016

AUTORISE le maire à entreprendre toutes les démarches utiles afin de conduire ce dossier à son terme.

VIII/ Urbanisme

1/ Permis de construire accordé

-BAILLIF Jérémy, transformation d'une grange en appartement, Rue Verdaine – Rue Gresoud

2/Permis de construire modificatif accordé

-DEVERRE Benoît, modification des façades, Chevilly

3/ Permis de construire modificatif refusé

-LEBRET Yves et BIBEL Virginie, modification teinte du bardage et de la maçonnerie, remplacement d'une fenêtre par un fixe en façade ouest, Lotissement Les Coteaux du Léman

4/ Certificats d'urbanisme opérationnel

Opération non réalisable pour : Pierre BOSSON Projet de construction d'une maison d'habitation, Chemin de Cérézy

-Retrait PC SEVENNEC Jean-Marie Logement de fonction , Les Ellandes

IX/ Questions diverses

1/ Roger Béchet rappelle la discussion relative au compteur Linky qu'ERDF va installer auprès des 40 millions de ses abonnés, notamment au sujet des dangers potentiels liés à l'émission d'ondes.

Il demande au maire s'il a reçu des informations confirmant l'innocuité de ce compteur soulignée par un responsable d'EDF lors d'une réunion de la CCBC.

Il s'inquiète aussi de la position de l'Association des maires de France qui aurait été alertée selon un article qu'il a lu dans le journal La Croix.

Christophe Coste signale que plusieurs communes ont refusé son installation

Le maire répond que seule une quarantaine de communes l'ont refusé, alors que Grenoble, dirigée par des écologistes, l'a accepté.

Plusieurs sources d'information concluent par ailleurs à l'innocuité du compteur Linky, ne produisant pas plus d'ondes qu'un téléphone portable ou un WIFI.

Renseignements pris, il apparaît que :

-les compteurs Linky seront installés en 2019 sur les communes membres de la CCBC

-l'association des maires de France a signé une convention de partenariat avec ERDF à l'occasion de son congrès national instaurant un partenariat relatif à la mise en place du compteur Linky.

-récemment, son président a obtenu des garanties sanitaires à ERDF et a adressé un courrier en ce sens aux maires de France par lequel il confirme que ces compteurs seront la propriété des collectivités territoriales.

2/ Christian Trémoulet informe qu'un conteneur à gros cartons a été installé aux services techniques

3/ Laurence Lassort signale que le club de lecture se réunit à la salle du Léman, le dernier jeudi du mois à 18h.

4/ Le maire

a/ donne lecture d'une lettre de Jean-Bernard Vaudaux, relatant les risques de circulation automobile sur la rue des Genèvevriers.

b/ informe que le giratoire de Douvaine côté Genève a été décoré aux couleurs de la plage par Alain Guichardot

c/ signale que l'entreprise Air et Volume a fait appel du jugement la condamnant dans le contentieux relatif à l'effondrement de la couverture du tennis.

f/ fait état de la demande par la Maison des arts du Léman d'installation le long de la RD 25 au niveau du terrain de football d'un panneau destiné à faire la publicité de ses activités culturelles.

Le conseil estime que ce panneau ne convient pas au caractère agreste du lieu et n'y est pas favorable.

g/ Il rappelle que le salon OSV sera organisé sur la plage en juin 2017, manifestation soutenue par l'ARC et la CCBC et par la commune.

Il se déroulera sur une semaine renouvelé pendant 3 années.

4/ Agendas

- samedi 14 mai, 20 h Symhorienne, Les Chemins de Traverse
- mardi 17 mai, 18h, mairie, commission achats équipements 2016
- samedi 21 mai, 10h, services techniques, commission « balisage promenades »
- vendredi 27 mai, 14h, mairie, municipalité
- lundi 6 juin, 19h, conseil municipal
- lundi 4 juillet, 19h, mairie, conseil municipal
- lundi 5 septembre, 19h, mairie, conseil municipal

La séance est levée à 21h45

Le secrétaire de séance
Philippe Delerce

le maire
Pierre Fillon

J-F Tanghe, conseil municipal 2 mai 2016